

### 1.3.2 - Choisir l'approche

#### L'APPROCHE EXPÉRIMENTALE

Elle consiste à observer, dans des conditions contrôlées, l'effet de la variation d'un ou plusieurs paramètres sur l'état d'un phénomène étudié. Par modification plus ou moins progressive de la valeur des facteurs dont on cherche l'effet, on observe la variation correspondante du phénomène étudié.

Par exemple, le lien entre pollution et évolution de la végétation requiert davantage une approche expérimentale que descriptive.

Il s'agit de définir si l'objet de l'étude et la réponse aux objectifs nécessite de mettre en place une approche descriptive ou expérimentale (voir encadré ci-contre). Le choix de l'approche conditionne la mise en oeuvre de l'étude donc le choix d'une unité et du plan d'échantillonnage et de la méthode de relevé. Elle est elle-même conditionnée par les objectifs, l'objet étudié et l'état d'avancement des connaissances.

#### L'APPROCHE DESCRIPTIVE

Elle consiste à obtenir une image aussi précise et fidèle (absence de biais ou biais constant) que possible d'une situation ou d'un phénomène particulier.

Dans la grande majorité des cas, les études menées dans les espaces naturels relèvent d'une approche descriptive : on observe et on récolte des données sur le terrain par échantillonnage puis on les analyse. L'approche expérimentale est rarement à la portée des gestionnaires. En fonction des opportunités, le gestionnaire peut être sollicité par un chercheur pour utiliser l'espace naturel comme site «laboratoire». Elle peut parfois être supportée par les têtes de réseau d'espaces naturels. Par exemple, le programme Life piloté par RNF sur l'Apron du Rhône est une approche expérimentale visant à mieux comprendre la biologie de cette espèce de poisson (Photo n°15). Toutefois, il est possible dans certains cas de s'en approcher, notamment si la connaissance initiale du site est bonne et si l'étude vise à évaluer l'effet d'une gestion ou de certains paramètres comme les niveaux d'eau. Le cas le plus simple pour comparer des modes de gestion consiste à constituer deux groupes, l'un expérimental (sites tests), l'autre témoin. Par exemple des parcelles de terrain sélectionnées aléatoirement et divisées : un lot fauché ou pâturé et un lot témoin ni fauché ni pâturé.



**Photo n°15** : L'Apron du Rhône et son milieu de vie. L'Apron du Rhône est une espèce fragile dont la survie dépend de la qualité de son milieu de vie. Pour connaître comment évoluent ses populations, il est indispensable de réaliser un suivi de l'eau.

© X. DESMIER

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB